



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

DSU

Question écrite n° 39379

## Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les conséquences de la loi no 96-241 du 26 mars 1996 portant diverses dispositions relatives aux concours de l'Etat aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales. La modification des mécanismes de calcul et d'attribution de la dotation de solidarité urbaine, consécutive à cette loi, risque d'entraîner une diminution de cette dotation pour de nombreuses communes et de mettre ainsi en difficultés leurs finances, en les obligeant à alourdir une pression fiscale souvent déjà très forte. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures réglementaires qu'il compte prendre afin de permettre à certaines communes - au moins les plus pénalisées - de faire face à la diminution de la dotation de solidarité urbaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hannoun Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39379

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1996, page 2819